



Metz, mardi 8 février 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00684****Modifiant l'avis n° FR/2022/00675**

Pris en application :

**Crue (dépassement de la marque de crue II)****MOSELLE CANALISEE****Appel à la vigilance ( tous les usagers - dans les deux sens )****- à partir du 08/02/2022 à 05:30**o **Moselle canalisée**entre les pk 318.100 (amont de l'écluse de Pagny-sur-Moselle) et pk 347.760  
(aval de l'écluse de Pompey)**Commentaire :**

La marque de crue II étant dépassée à l'échelle de Custines, mesdames et messieurs les mariniers et usagers de la voie d'eau devront naviguer avec prudence compte tenu de l'augmentation des débits et hauteurs d'eau.

Le respect des prescriptions prévues par le Règlement Particulier de Police sur l'itinéraire Moselle (RPPM) en son article 11 pour la section comprise entre Apach et Neuves-Maisons sont applicables.

Le prochain avis informera l'ensemble des usagers soit du passage en marque de crue III, soit du retour à la marque de crue I.

**Service(s) à contacter :**UTI Moselle, 6, rue de Méric, CS 21052, 57036 METZ CEDEX 7  
Tél : 03 87 66 89 14 - Fax : 03 87 66 09 57**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef Agence Exploitation

**Signé**

Jean-Pierre VUILLAUME